

Un risque de conflit d'intérêts agite les esprits autour de la Fête des Vignerons

Vevey

Une convention en négociation avec la Ville doit établir le rôle et les charges de chacun. L'événement de 2019 ne doit pas coûter un sou au contribuable

«Avec trois municipaux sur cinq membres de la Confrérie des Vignerons, l'Exécutif veveysan est-il à même de défendre au mieux les intérêts de la Ville dans les négociations en cours sur les contours de l'organisation de la Fête des Vignerons en 2019? Par ce double serment d'élu et de confrère, n'y a-t-il pas un conflit d'intérêts?»

Clément Toluoso y est allé à la provocation lors du dernier Conseil communal, au nom de son groupe Décroissance-Alternatives. La formation voulait des garanties de la Municipalité sur son engagement en vue de l'arrangement financier à conclure entre autorités et organisateurs.

Réponses attendues

La gauche de la gauche attendait aussi des réponses précises à une série de questions soumises un mois auparavant concernant les futures règles du jeu. La Municipalité est au contraire restée vague sur les engagements respectifs de Vevey et de la Confrérie, ce qui a eu le don d'irriter plusieurs élus Décroissance-Alternatives. «Les discussions sont en cours», s'est défendue la syndique Verte, Élina Leimgruber.

Cette dernière fait partie des trois municipaux confrères en question, au même titre qu'Étienne Rivier (PLR) et Jérôme

Christen (Vevey Libre). «Je suis parfaitement à l'aise avec cela, réplique-t-elle. Je suis membre de plusieurs associations liées à des institutions de Vevey sans que cela pose problème. Je n'y ai aucun intérêt particulier.»

Parler d'argent dans le contexte de la Fête des Vignerons? Pour les inconditionnels du rendez-vous bacchique labellisé Unesco, le lien paraîtrait presque inconvenant, car il est question là d'un morceau de patrimoine local et universel intrinsèquement lié à l'histoire de Vevey.

«Je suis membre de plusieurs associations liées à des institutions de Vevey sans que cela pose problème»

Élina Leimgruber

Syndique de Vevey

Dans l'organisation d'un tel «mastodonte» - le terme est de Frédéric Hohl, directeur exécutif de l'événement -, rien, au contraire, ne peut être laissé au hasard. Gestion des déchets, tarification de l'usage du domaine public, nettoyage du site, sécurisation de la manifestation, gestion des flux de trafic, etc.: une convention en cours d'élaboration doit préciser les modalités de la concession d'une part de domaine public - le périmètre de la fête - ainsi que les relations financières entre les deux partenaires.

Le directeur exécutif de la Fête se veut toutefois catégorique sur un point: «Le mécanisme importe peu, nous avons un postulat de base: il est exclu que la Fête s'organise en retenant aux deniers publics et aux impôts des Veveysans. Tout ce qui touche à l'opérationnel sera à notre charge.»

«Depuis la dernière édition de 1999, plusieurs choses ont changé et les discussions doivent en tenir compte», explique Élina Leimgruber. Qui cite deux exemples: «Les arènes accueilleront 4000 personnes de plus, ce qui signifie des flux supplémentaires à gérer; et la problématique des déchets était de responsabilité communale alors qu'aujourd'hui nous appliquons le principe du pollueur-payeur. Ville et Confrérie ont une vision un peu différente sur certains points, mais pour l'essentiel nous sommes sur la même longueur d'onde.»

L'arrangement financier de 1999 prévoyait que 8% des prix des billets étaient rétrocédés à la Ville. S'achemine-t-on vers le même accord? «Deux modèles sont à l'étude, reprend la syndique: une reconduction de ce concept ou une facturation à la prestation.» Frédéric Hohl penche pour la seconde solution: «Le modèle du pourcentage n'existe presque plus.»

Le directeur évoque des négociations «dans une bonne atmosphère»: «Nous sommes au début du processus, chacun fait ses calculs pour aboutir à la meilleure clé de répartition. Cela dit, il n'y a pas d'urgence.» Selon Élina Leimgruber, la convention pourrait être potentiellement établie dans le premier semestre 2018.

Karim Di Matteo